



La pêche de loisir, *partenaire* **de vos territoires**

*Préserver
Aménager
Animer*





Sommaire

p. 3 / **Édito**

p. 4 / **La pêche, une passion populaire
au service des communes**

p. 5 / **Un maillage territorial unique**

p. 6 / **Une expertise technique unique et précieuse**

p. 6 / ● Surveiller et alerter : les sentinelles des rivières

p. 7 / ● Produire et partager la connaissance

p. 8 / ● Préserver et restaurer les milieux aquatiques

p. 10 / **Un acteur incontournable du développement local**

p. 10 / ● La pêche, un atout économique et touristique

p. 11 / ● La pêche, un vecteur de lien social et d'éducation à l'environnement



Édito

La FNPF, un acteur engagé
aux côtés des collectivités

Madame, Monsieur,

La pêche de loisir en eau douce occupe une place singulière dans notre pays. Elle n'est pas seulement une passion partagée par 1,5 million de pratiquants, elle est aussi un formidable atout pour nos territoires. Activité de pleine nature, populaire et accessible, elle rassemble des générations entières autour des valeurs de la transmission et du partage, du respect de l'environnement et de la convivialité, contribuant ainsi à renforcer le lien social.

Au-delà de cette dimension culturelle et sociétale, la pêche est également un acteur reconnu de la préservation de la biodiversité. Face aux menaces qui pèsent sur les écosystèmes aquatiques – pollutions, sécheresses, fragmentation des cours d'eau, disparition des espèces – notre réseau veille sur les milieux et œuvre au quotidien pour restaurer les habitats, protéger les zones humides et sensibiliser les citoyens à l'importance des rivières, de leur fonctionnement naturel et de leur biodiversité.

Ces actions s'appuient sur un réseau associatif unique en France, structuré autour de la Fédération Nationale de la Pêche en France, de 94 fédérations départementales et de 3500 structures associatives de la pêche de loisir. Grâce à la mobilisation de dizaines de milliers de bénévoles et de professionnels passionnés, la pêche associative agit ainsi au plus près des communes. Reconnue par l'État, elle est en effet un partenaire naturel des régions, des départements, des agences de l'eau et des municipalités.

Cette brochure a été conçue pour vous présenter, très concrètement, la plus-value de la pêche pour vos localités : expertise technique, actions éducatives, retombées économiques et rôle social. Elle témoigne de l'engagement d'un réseau profondément ancré dans la vie locale et déterminé à préserver ce bien commun inestimable et irremplaçable qu'est l'eau.

Ensemble, protégeons nos milieux aquatiques dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale
de la Pêche en France et de la protection
du milieu aquatique (FNPF)





La pêche, *une passion populaire* **au service des communes**

Chers élus,

Vous contribuez à gérer la ressource en eau, à préserver les zones humides, à répondre aux enjeux liés aux sécheresses et aux inondations, mais aussi à garantir à vos concitoyens l'accès à des loisirs de proximité et à renforcer l'attractivité de vos territoires.

La Fédération Nationale de la Pêche en France et son réseau associatif partagent ces priorités. Présents dans tous les départements, nous mobilisons nos compétences techniques, nos bénévoles et nos salariés pour accompagner vos politiques locales. Qu'il s'agisse de restaurer les milieux aquatiques, de sécuriser vos projets d'aménagements ou de proposer des activités éducatives et sociales, nous agissons en appui direct de vos communes.

La pêche de loisir en eau douce constitue, à ce titre, un atout pour vos territoires. Elle rassemble aujourd'hui 1,5 million d'adhérents, dont 360 000 jeunes et 105 392 femmes, et se place au 2^e rang des fédérations sportives en France. Elle génère également des retombées économiques significatives, estimées à plus de 2 milliards d'euros par an*, qui irriguent les commerces, les hébergements et les services locaux.

Accessible, familiale et intergénérationnelle, elle incarne des valeurs de respect et de transmission et fait écho à l'attachement fort des Français à leur environnement : 91%** des Français déclarent être attachés aux cours d'eau et 97%** considèrent qu'il est essentiel de les préserver.

Sur cette base solide – popularité, légitimité et utilité collective – nous construisons avec vous des solutions concrètes au service des territoires et des citoyens.

* Source : Étude BIPE, 2014.

** D'après le sondage FNPf/Harris Interactive d'octobre 2023 - *Cours/plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs*

La pêche et les Français

28%
des Français
indiquent pêcher,
dont 8% de manière
régulière.**

86%
des Français ont
une bonne image
de la pêche de loisir
et considèrent les
pêcheurs comme
des gardiens
des rivières.**

Un patrimoine unique

620 000 km
de cours d'eau et
623 000 ha
de plans d'eau
en France
métropolitaine
et outre-mer



Un maillage territorial unique

La pêche de loisir en eau douce repose sur un réseau associatif, à la fois dense et structuré.

- 1 **fédération nationale (FNPF)** représentant la pêche dans les plus hautes instances et garante des intérêts de l'activité et des écosystèmes aquatiques
- Un **ancrage local** à toutes les échelles :
 - **3500** associations agréées de pêche
 - **94** fédérations départementales
 - **12** associations régionales, **6** unions de bassin et **8** associations spécialisées migrateurs
- Des **femmes et des hommes experts et engagés** :
 - **40 000** bénévoles
 - **1 000** salariés
- 1 **fondation**, outil puissant de conservation du patrimoine naturel

Bénéficiant d'une reconnaissance institutionnelle forte, ce réseau exceptionnel œuvre au quotidien pour la connaissance, la préservation et l'aménagement des espaces aquatiques naturels français, le développement du tourisme pêche, l'animation locale et la sensibilisation de tous les publics aux nombreux enjeux liés à l'eau et à l'environnement.

Par son rôle de sentinelle des rivières et son ancrage au cœur du terrain, du national aux communes, en passant par les bassins hydrographiques et les départements, le réseau associatif de la pêche de loisir est un partenaire fiable et mobilisé, en mesure d'apporter une expertise technique et de proximité au service direct des territoires.

Créée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), reconnue à caractère d'utilité publique, est agréée en tant qu'association de protection de l'environnement (arrêté ministériel du 7 février 2013) et siège depuis 2010 au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Elle est également représentée depuis 2016 au conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité (OFB) et dans de nombreuses instances nationales (Comité national de l'eau, Conseil national de la biodiversité, etc.).



Créée en 2016, la **Fondation des Pêcheurs** joue un rôle unique : acquérir et protéger des terrains sensibles à des fins de conservation et de renaturation. Depuis sa création, elle a permis de sauvegarder plusieurs centaines d'hectares de zones humides et de linéaires de rivières, en partenariat étroit avec les fédérations de pêche et les communes et intercommunalités concernées.

20 sites
préservés
dans 19
départements,
couvrant
350 ha dont
100 ha en eau et
14,7 km de berges
de cours d'eau.

En novembre 2024, la FNPF et l'Association des maires de France (AMF) signent une convention visant à renforcer les liens entre le réseau de la pêche et les collectivités. Ce partenariat de 3 ans vise à œuvrer, à l'échelle nationale et locale, pour la protection des milieux aquatiques, le développement de la pratique de la pêche et l'accompagnement des collectivités dans leurs projets.



Surveiller et alerter : les sentinelles des rivières

Prévenir les risques liés aux pollutions ou aux rejets, garantir une eau de qualité pour tous, lutter contre le braconnage et protéger les usages des cours et plans d'eau : autant de défis qui reposent sur la vigilance et la surveillance. Ces enjeux dépassent la seule dimension environnementale : ils concernent directement la santé publique, la sécurité des habitants, l'attractivité touristique et la pérennité des activités économiques locales. Pour les élus, il s'agit donc non seulement de protéger le patrimoine naturel, mais aussi d'assurer la tranquillité et la qualité de vie des citoyens. Ces responsabilités imposent une capacité de réaction rapide et coordonnée face aux atteintes à l'environnement.

Le réseau associatif de la pêche de loisir, fort de ses 40 000 bénévoles et de 1,5 million de pêcheurs présents au bord des rivières et plans d'eau, constitue autant de sentinelles susceptibles de détecter rapidement une pollution, un rejet, une dégradation ou une pratique illégale et d'en alerter aussitôt les fédérations de pêche et les autorités compétentes.

À cette présence de terrain s'ajoute l'action spécifique de 4 000 gardes-pêche, dont la mission est de contrôler, prévenir et signaler toute atteinte aux cours d'eau. Grâce à ces interconnexions humaines, les collectivités disposent d'un relais de proximité et d'une capacité d'alerte rapide en cas d'incident environnemental.

Une présence
permanente
sur le terrain

4 000
gardes-pêche
mobilisés
sur l'ensemble
du territoire

1,5 million
de pêcheurs présents
quotidiennement
au bord de l'eau



Quelques services pour votre territoire

- Coopération avec les forces de sécurité pour renforcer la police de l'eau.
- Veille locale sur les infractions portant atteinte au milieu aquatique ou aux espèces piscicoles (braconnage, etc.)
- Actions de sensibilisation au respect de la réglementation locale (panneaux, animations).
- Contribution à la prévention des risques environnementaux pour sécuriser les usages de l'eau.



Outil

En 2024, la FNPF a signé **une convention-cadre** de partenariat avec le Commandement pour l'environnement et la santé de la Gendarmerie nationale (**CESAN**) visant à créer des synergies entre les 4 000 gardes-pêche et les 4 000 gendarmes en charge des questions de sécurité environnementale et sanitaire présents sur l'ensemble du territoire. Au niveau départemental, la convention a déjà été déclinée par la moitié des fédérations de pêche.



CESAN

Produire et partager la connaissance

Vous, élus locaux, avez pour mission de planifier et de conduire des projets d'aménagement qui façonnent durablement les territoires : élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi), création d'une zone d'activité, extension d'un lotissement, réhabilitation d'un plan d'eau communal, entretien d'ouvrages hydrauliques ou encore aménagement d'une aire de loisirs en bord de rivière... Chacun de ces projets implique de mesurer en amont les impacts potentiels sur la ressource en eau, tant en termes de qualité (pollution, continuité écologique, biodiversité) que de quantité (gestion des étiages, maintien des débits, alimentation en eau potable). Pour cela, les collectivités ont besoin de données précises et adaptées aux réalités locales.

Le réseau associatif de la pêche de loisir produit chaque année partout en France des milliers d'informations techniques issues de suivis sur les milieux aquatiques (rivières et plans d'eau) tels que les inventaires piscicoles, les relevés thermiques et hydrologiques et l'observation des espèces migratrices comme le saumon ou l'anguille, les relevés d'habitats aquatiques, les sources de pollution... En mettant à disposition des collectivités ces données, fiables et régulièrement actualisées, nous vous offrons un socle indispensable pour orienter les politiques publiques, anticiper les risques, sécuriser les investissements et garantir des décisions locales adaptées.

Les fédérations départementales en action

3 000
sondes de
température dans
les cours d'eau

2 000
pêches d'inventaire
des populations
piscicoles



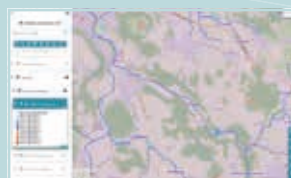
Quelques services pour votre territoire

- Mise à disposition d'indicateurs sur les milieux aquatiques et la biodiversité.
- Contribution aux Atlas de la biodiversité communale (ABC) et aux Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).
- Participation aux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et aux contrats de milieux.
- Accompagnement technique dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (PLU, PLUi), en intégrant les enjeux liés aux milieux aquatiques.
- Élaboration d'outils de sensibilisation (signalétique pédagogique, panneaux autour des cours d'eau...).



Outil

Le Système d'information pêche (SI Pêche) est une plateforme numérique créée par la Fédération Nationale de la Pêche en France qui centralise et valorise les indicateurs sur les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles collectés par la pêche de loisir. Conçu comme un véritable outil d'aide à la décision, il contient des diagnostics fiabilisés et des références techniques consolidées qui peuvent venir en appui des collectivités et partenaires pour concevoir, piloter et évaluer leurs projets liés à l'eau et à la biodiversité.



Préserver et restaurer les milieux aquatiques

En tant qu'élus, vous êtes sensibles à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de votre territoire : anticiper les étiages liés aux sécheresses, sécuriser la ressource en eau, prévenir les inondations, restaurer la continuité écologique ou valoriser les zones humides et berges de rivières.

Votre engagement s'inscrit aussi en réponse aux attentes fortes des citoyens, de plus en plus inquiets face à la dégradation des rivières et à la disparition progressive d'espèces aquatiques emblématiques, qu'il s'agisse des poissons, des insectes ou des végétaux.

Autant de problématiques locales qui nécessitent un savoir-faire technique et des solutions concrètes.

Le réseau de la pêche associative conduit chaque année plusieurs centaines d'opérations concrètes et variées sur le terrain, au plus près des communes : entretien de la végétation des berges pour améliorer l'accès et la sécurité, enlèvement des embâcles pour éviter les inondations ou l'effondrement des berges, restauration de frayères et d'habitats piscicoles pour renforcer la biodiversité, ou encore renaturation des berges pour améliorer la qualité écologique des sites. Les fédérations accompagnent également les communes dans l'aménagement d'ouvrages afin d'assurer la continuité écologique indispensable aux poissons qui ont besoin de se déplacer entre leur lieu de ponte et leur zone de croissance.



Quelques services pour votre territoire

- Soutien technique à la restauration de mares communales, corridors écologiques ou petits affluents oubliés.
- Travaux de diversification des écoulements afin d'améliorer la résilience des cours d'eau face aux épisodes de sécheresse et de canicule.
- Mise en place d'îlots de biodiversité (arbres, végétation rivulaire, caches à poissons) pour diversifier les habitats et maintenir la biodiversité aquatique.
- Sensibilisation du grand public et du public scolaire sur les enjeux liés aux milieux aquatiques.

La FNPF,
un soutien essentiel

2,4M€
investis en 2024
pour la protection
des milieux et
des espèces

Près de **500** projets
en 2024, dont une part
importante en appui
aux collectivités

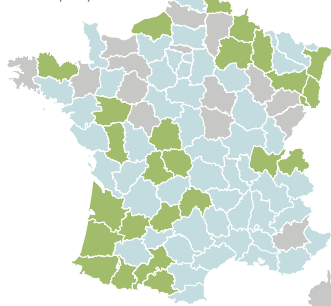


Outil

Le PDPG (Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles), reconnu par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, est un outil de référence pour la gestion piscicole. On y trouve un état des lieux des milieux aquatiques et des pressions qu'ils subissent ainsi que les actions pour les restaurer ou les protéger. Chaque fédération réalise un PDPG, document public sur lequel peuvent s'appuyer les collectivités.

Carte d'avancement des PDPG

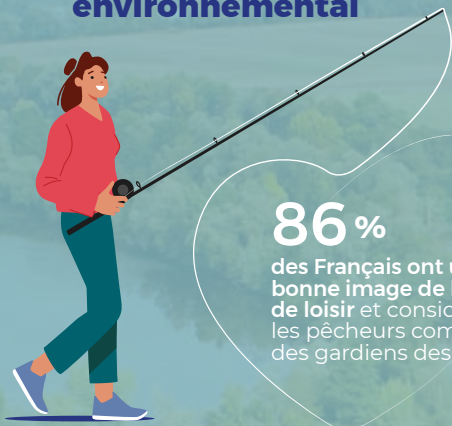
au 07/07/2025



Réalisé (50) soit 53 %
En cours (26) soit 28 %
Non réalisé (18) soit 19 %

La pêche associative, un réseau mobilisé au cœur des territoires

Un réseau reconnu pour son engagement environnemental



86 %

des Français ont une bonne image de la pêche de loisir et considèrent les pêcheurs comme des gardiens des rivières.

80 %

des Français estiment que les pêcheurs connaissent bien les cours d'eau et les poissons.



75 %

des pêcheurs déclarent s'impliquer personnellement dans la protection des cours d'eau depuis plus de 20 ans.

Une présence sur le terrain

4 000

gardes-pêche mobilisés pour la surveillance des milieux.



1,5

million de pêcheurs

40 000

bénévoles

1 000

salariés

1 fédération locale dans chaque département

Une économie locale dynamique

605

parcours labellisés ou en cours de labellisation



556

hébergements pêche



25

stations pêche



Une mission éducative et sociale

150

moniteurs-guides de pêche de loisirs, titulaire du BPJEPS pour animer des ateliers d'initiation ou de perfectionnement.



Des outils pédagogiques dans les fédérations : sentiers, supports éducatifs, mallettes et

Maisons Pêche Nature

dédiées à la sensibilisation du grand public.



Données au 31/12/2024



La pêche, un atout économique et touristique

À l'échelle communale comme intercommunale, les politiques locales que vous conduisez visent à concilier attractivité, vitalité économique et accès pour tous à une offre culturelle et de loisirs diversifiée et durable. La valorisation des atouts naturels, la création de retombées pour vos commerces et vos hébergements, ou encore l'accueil d'événements grand public sont autant de leviers pour dynamiser la vie locale.

Avec plus de 2 milliards d'euros de retombées directes et indirectes annuelles, la pêche contribue directement à la vitalité des territoires. Les structures associatives de pêche accompagnent les collectivités dans le développement du tourisme pêche : labellisation d'hébergements (gîtes, hôtels, campings), aménagement de parcours attractifs, sécurisés et inclusifs, organisation de manifestations conviviales telles que concours, foires ou Journée nationale de la pêche... Ces initiatives renforcent l'image des territoires comme destinations de tourisme durable et accessibles à tous.



Quelques services pour votre territoire

- Développement du tourisme pêche (partenariats avec les labels « Station Verte », « Plus beaux Villages de France », les comités départementaux et régionaux du tourisme, services et offices de tourisme).
- Organisation d'événements locaux (salons, concours, journées d'initiation et découverte, fête de la pêche).

Un levier de développement local

Un pêcheur dépense en moyenne
1 266€ par an.

L'hébergement représente
15% de ses dépenses, après les consommables (**23 %**) et le matériel (**20 %**).

En moyenne
6,4 nuitées touristiques réalisées par séjour marchand.

Sources : Cabinet de conseil Terre d'avance, parution le 6 janvier 2026



Outil

Depuis 2011, la FNPf attribue le **label « Hébergement Pêche »** aux campings, gîtes, hôtels et chambres d'hôtes répondant à une charte nationale exigeante. Véritable levier de développement touristique, ce label permet aux territoires de structurer une offre attractive et cohérente tout en valorisant des sites halieutiques emblématiques, à l'image des « Territoires d'excellence » en Occitanie, de « Pêche en Ternoise » dans le Pas-de-Calais, ou encore des initiatives menées en Gironde avec l'appui de fonds européens et de Groupes d'action locale (GAL).

La pêche, un vecteur de lien social et d'éducation à l'environnement

Garantir l'accès de la communauté à des loisirs de proximité, lutter contre l'isolement, accompagner les publics fragiles et sensibiliser les jeunes générations aux enjeux environnementaux sont au cœur de vos missions. Ces priorités exigent des relais locaux compétents et des actions adaptées aux besoins de vos communes.

Vecteur de bien-être et de cohésion sociale, accessible et apaisante, la pêche s'adresse à tous : seniors, personnes en situation de handicap, mineurs en difficulté. Les fédérations travaillent en partenariat avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les associations locales pour mettre en place des animations qui favorisent l'insertion, la réinsertion et la lutte contre l'isolement.

L'engagement du réseau associatif de la pêche de loisir dans l'éducation à l'environnement auprès des scolaires est également salué par la communauté éducative. Il intervient dans les écoles, collèges et lycées, dans les centres de loisirs et lors d'activités extrascolaires. Ces actions transmettent aux jeunes générations des valeurs de respect, de découverte et de préservation de l'eau et de la biodiversité.



Quelques services pour votre territoire

- Animation d'Ateliers Pêche Nature pour faire découvrir la pêche et assurer l'initiation aux techniques de pêche en direction de différents publics.
- Interventions dans les écoles et sorties pédagogiques pour les classes de primaire, collèges et lycées.
- Activités extrascolaires régulières les mercredis, les week-ends et pendant les vacances.
- Actions ciblées pour les mineurs en difficulté, afin de réduire le décrochage scolaire et les accompagner vers les métiers de l'environnement.

* D'après le sondage FNP/ Harris Interactive d'octobre 2023 - Cours/plans d'eau et leur biodiversité : perception et niveau de connaissance des Français et des pêcheurs

Transmettre et sensibiliser

70 000

élèves sensibilisés
chaque année

- 6% en maternelle,
- 49% en élémentaire,
- 27% au collège,
- 15% au lycée, et
- 3% en université/BTS

72%

des Français*
considèrent les
pêcheurs comme
pédagogues
et ouverts au
partage de leurs
connaissances.



Outil

Depuis 2010, la Fédération Nationale de la Pêche en France et le ministère de l'Éducation nationale ont établi **une convention de partenariat pour l'Éducation au développement durable**, permettant au réseau de la pêche d'intervenir comme acteur reconnu de l'éducation environnementale autour de l'eau et des milieux aquatiques. Grâce à ce dispositif national, les fédérations départementales peuvent nouer des conventions locales avec les inspections académiques.



La pêche, un atout **pour vos territoires**

La pêche de loisir en eau douce est :

- Un acteur majeur de la surveillance, de la connaissance et de la protection des milieux aquatiques.
- Un vecteur de lien social et de transmission.
- Un partenaire technique et éducatif au service des collectivités.
- Un levier économique et touristique.

Grâce à son maillage unique, la Fédération Nationale de la Pêche en France et ses structures sont présentes au plus près de vos territoires.

Ensemble, préservons nos rivières et faisons vivre une activité populaire, créatrice de lien social et de développement durable.

Agence **ncra** fr Crédits photos : Escape Feeling, FNPF, Laurent Madelon, Pierre Rigaléau



Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

Association agréée de protection de l'environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013

108-110, rue Saint-Maur
75011 Paris

Tél. : 01 48 24 96 00

contact@federationpeche.fr

www.federationpeche.fr



facebook.com/federationnationalepeche

instagram.com/federation_nationale_peche

x.com/LaFNPF

linkedin.com/company/federation-nationale-de-la-peche-en-france-fnfp

youtube.com/@federationnationalepeche